

RÉTRO 2019

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

SYRIE. FIN DU "CALIFAT", BAGHDADI TUÉ

Fin mars, les Forces démocratiques syriennes (FDS), coalition soutenue par Washington et dominée par les forces kurdes, s'emparent de Baghouz, dernier bastion syrien du groupe jihadiste Etat islamique (EI), scellant la fin du "califat", instauré en 2014 sur un vaste territoire à cheval entre la Syrie et l'Irak. Et le 27 octobre, Donald Trump annonce la mort du chef de l'EI, Abou Bakr al-Baghdadi, lors d'une opération militaire américaine dans le nord-ouest de la Syrie.

GRANDE-BRETAGNE : LA SAGA DU BREXIT

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, décidée par les Britanniques par référendum en 2016, initialement prévue le 29 mars 2019, est reportée trois fois, faute d'accord entre Britanniques sur les conditions du divorce. Les députés rejettent un accord conclu avec l'UE par la Première ministre Theresa May, puis un second texte négocié par son successeur Boris Johnson. Après une victoire aux législatives anticipées en décembre, Boris Johnson obtient un premier vote de soutien de la nouvelle Chambre des communes à son accord de Brexit. Il espère une adoption finale le 9 janvier, pour une sortie de l'UE le 31 janvier 2020.

FRANCE : NOTRE-DAME DE PARIS EN FLAMMES



Le 15 avril, la toiture et la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris sont ravagées par un incendie. Les pompiers parviennent à sauver l'édifice gothique. Une chaîne humaine extrait la quasi-totalité des oeuvres et reliques. L'incendie d'un des monuments les plus visités d'Europe suscite une émotion planétaire, générant 922 millions d'euros de promesses de dons pour sa reconstruction, qui prendra des années.

Contestations tous azimuts !

M. A. (Source AFP)
Libreville/Gabon

CHILI, Bolivie, Algérie, Soudan, Irak, France... L'année 2019 aura vu un peu partout à travers le monde des citoyens en colère et sans leader déferler dans les rues. Une sorte de remake du combat des "indignés" du début de la décennie contre un système politique, les élites ou les inégalités. Quelques exemples, donc. Au Chili, un mois d'une violente contestation des inégalités socio-économiques (une vingtaine de morts, des milliers de blessés) conduit le Parlement à décider mi-novembre de l'organisation d'un référendum pour réviser la Constitution héritée de la dictature de Pinochet. En Bolivie, après quatre semaines de protestation qui ont fait plusieurs dizaines de morts, les autorités annulent le 24 novembre la réélection contestée du président Evo Morales, premier président indigène du pays, qui avait dû démissionner le 10 novembre, avant de s'exiler au Mexique.

Le 22 février commencent en Algérie des manifestations massives contre la candidature à un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika, très affaibli depuis un AVC en 2013. Le 2 avril, le président démissionne sous la pression de la rue et de l'armée. La première n'en continue pas moins de gronder, réclamant le démantèlement du "système" qui dirige le pays depuis l'indépendance en 1962 et le départ de tous ses représentants, dont fait partie le nouveau président Abdelmadjid Tebboune, élu le 12 décembre lors d'un scrutin marqué par une abstention record. Le 11 avril, au Soudan, Omar el-Béchir, au pouvoir depuis 30 ans, est destitué par l'armée après quatre mois d'un mouvement populaire, déclenché par le triplement du prix du pain. La répression du soulèvement fait plus de 250 morts selon les manifestants. Un conseil de transition est mis en place en août, un Premier ministre civil installé en septembre. En Irak, une contestation dé-



Au Soudan, une contestation de plusieurs semaines a fini par emporter Omar el-Béchir, au pouvoir depuis trente ans.

bute le 1er octobre contre la corruption, le chômage et la déliquescence des services publics, avant de dégénérer en grave crise politique. Le 1er décembre, le Parlement accepte la démission du gouvernement. Près de 460 personnes sont tuées et 25 000

blessées dans la répression par les forces de l'ordre. La France, enfin, connaît depuis le 5 décembre et après la longue et, parfois, violente crise des "gilets jaunes" (onze morts et des milliers de blessés), le plus long conflit social de son histoire récente avec

des syndicats vent debout contre la réforme des retraites. Cette contestation, comme d'autres (au Liban, au Venezuela, en Haïti ou à Hong Kong) voire de nouvelles, est bien partie pour impacter au moins le début de l'année qui commence.

Etats-Unis : Trump face à l'"impeachment"

M. A.
Libreville/Gabon

UN président atypique face à une procédure rarissime. L'année 2019 aura donc vu le dirigeant de la plus grande démocratie du monde (après l'Inde), connu pour sa propension à casser les codes, être confronté à l'"impeachment" (mise en accusation) que seuls les démocrates Andrew Johnson en 1868 et Bill Clinton en 1998 avaient subi avant lui. Richard Nixon, empêtré dans le scandale du Watergate, ayant démissionné en 1974 avant le vote de la procédure. Le 24 septembre, la présidente de la chambre des représentants, dominée par les démocrates, Nancy Pelosi, annonce le lancement de ladite procédure à l'encontre du président républicain, qu'ils soupçonnent d'abus

de pouvoir pour avoir demandé à l'Ukraine d'enquêter sur le démocrate Joe Biden, adversaire potentiel à la présidentielle de 2020. Les démocrates décident ainsi de sauter le pas. Car dès le début de la présidence de Donald Trump s'était constitué un mouvement demandant l'ouverture d'une procédure d'impeachment à son encontre. Si quelques élus de ce camp au Congrès avaient joint leur voix au mouvement, les dirigeants du parti rechignaient à s'engager aussi vite dans une procédure qu'ils jugeaient alors largement prématurée et potentiellement contreproductive notamment en raison du large soutien que conserve Trump au sein de sa base électorale. La donne à leurs yeux semble donc avoir changé. Reste que si le président est effectivement mis en accusation le 18 décembre par



Mis en accusation par ses adversaires démocrates, le président Donald Trump devrait toutefois échapper à la destitution.

une Chambre aux mains des démocrates, pour "abus de pouvoir" et "entrave à la bonne marche du Congrès", la suite s'annonce bien incertaine pour ces derniers. C'est en effet au Sénat que va avoir lieu le procès, sans doute dès janvier. Et les républicains, qui contrôlent la chambre haute, ont la ferme intention d'acquiescer leur président.